



PREFET

DE LA CHARENTE-MARITIME

Liberté
Egalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Délégation Mer et Littoral
Unité Cultures Marines**

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

ENQUETE PUBLIQUE n° EP_MN_JUILLET_2026
du 10/07/2026 au 09/08/2026

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert **du 10/07/2026 au 09/08/2026** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints.

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, BREUILLET, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, L'EGUILLE, LA BREE-LES-BAINS, LA TREMBLADE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, LE GUA, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, NIEULLE-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS
- Les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer de Marennes

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 09 août 2026 auprès du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.
Arrête la présente liste à 64 demandes.

Fait à Marennes le 07/07/2026
Placée sous la gestion de
Cultures Marines

Hélène CHALMEAU